



PERISCOLAIRES

NOTE DE RENTREE 2019/2020

Vous projetez d'utiliser le service cantine – garderie pour vos enfants ; nous vous prions de prendre connaissance ci-dessous des conditions fixées par la Mairie pour l'accueil des élèves.

Nous comptons sur votre compréhension et souhaitons à tous les enfants une bonne rentrée scolaire.



CANTINE SCOLAIRE

Les repas du service Cantine sont préparés sur site par une cuisinière en privilégiant l'utilisation de produits Bio et issus de commerces de proximité. Par délibération du 14 avril 2015, le Conseil Municipal a renouvelé son refus des produits nourris aux OGM et des produits végétaux génétiquement modifiés.

GESTION DES INSCRIPTIONS ET DE LA PRESENCE DES ENFANTS A LA CANTINE

1 - **Les inscriptions à la cantine** se feront à l'avance à la semaine, au mois ou à l'année selon votre choix :

- **Pour les inscriptions à la semaine**, la fiche navette devra nous être adressée chaque jeudi de la semaine N-1 pour la semaine N.

- **Pour les inscriptions au mois**, la fiche navette vous sera remise en fin de mois et devra nous être adressée le jeudi de la semaine précédant le mois à réserver.

- **Pour les inscriptions à l'année**, vous trouverez ci-joint une fiche de réservation annuelle à compléter et à déposer sans délai.

Concernant les inscriptions mensuelles ou à l'année, vous avez toujours la possibilité d'ajouter ou d'annuler par mail à mairie@stgi.fr des repas le jeudi précédant la semaine où les repas doivent être servis.

2- **Les annulations ou les enregistrements tardifs** ne sont qu'exceptionnellement pris en compte (absence à l'école pour maladie) ; ils devront de toute façon être signalés en appelant la cantine entre 8h30 et 10h30 au 02.99.55.41.68 ou à partir de 9h00 au 02.99.55.22.26.

Un repas non annulé dans ces conditions exceptionnelles sera facturé.

Un repas non prévu sera majoré de 50 %.

3 - **Si un enfant non inscrit reste présent le midi**, il sera conduit à la cantine. Ce repas non prévu sera majoré de 50 %.

4 - **L'absence de fiche navette ne peut justifier la non transmission d'une inscription à la Cantine.** Si exceptionnellement vous ne disposez pas d'une fiche, l'inscription doit se faire sur papier libre ou par mail (mairie@stgi.fr). Les fiches sont également disponibles sur www.stgi.fr.

ENCADREMENT DES ENFANTS PAR LES RESPONSABLES DE LA CANTINE

Un code de conduite a été élaboré par la Commission « Cantine ». Il doit être connu et respecté de tous les enfants et appliqué par le personnel de la cantine. ***Nous invitons les parents et les enfants à signer et à nous retourner le règlement joint à cette note.***

En cas de non-respect de ce règlement, la Commission « Cantine » a défini les sanctions suivantes :

1^{er} incident : mise à l'écart de l'enfant sur une table isolée ;

2^{ème} incident : l'enfant doit recopier et signer le règlement de la cantine

3^{ème} incident : un avertissement est transmis par l'enfant aux parents qui doivent le signer. Le règlement signé doit être déposé dans la boîte aux lettres de l'Ecole ou de la Mairie ;

4^{ème} incident: les parents et l'enfant sont convoqués par Monsieur le Maire. Une exclusion temporaire peut être décidée par la Commission « Cantine ».

RAPPEL : L'inscription à la cantine implique de la part des parents l'acceptation d'une délégation d'autorité au personnel de cantine, habilité à faire appliquer le règlement et les sanctions définies ci-dessus.

Toutes les remarques concernant le fonctionnement du service doivent être adressées directement au secrétariat de Mairie ET NON à Madame la Directrice de l'Ecole, au personnel de cantine/garderie ou dans le cahier de liaison.

HORAIRES ET TARIFS

Le Conseil Municipal a instauré, un tarif cantine prenant en compte le revenu des familles :

TARIFS CANTINE	2.90 €	3.10 €	3.30 €	3.70 €	4.00 €	4.30 €
TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 600	601 ≤ QF ≤ 750	751 ≤ QF < 900	901 ≤ QF ≤ 1 200	1 201 ≤ QF ≤ 2 500	QF > 2 500 et hors commune

La non communication du Quotient Familial entraîne de facto l'application du tarif de la dernière tranche.

Une attestation CAF de votre quotient familial sera donc à fournir lors de la remise du dossier cantine. Cette attestation peut vous être délivrée par courrier à CAF - Cours des Alliés - 35000 RENNES ou sur www.35.caf.fr/ rubrique mon compte.

La facturation du service vous sera adressée par courrier le mois suivant. **Le règlement devra être envoyé directement au Trésor Public de Saint Aubin d'Aubigné (15 rue de Rennes – 35250).**

QUESTIONS / REMARQUES DIVERSES

- Problème d'allergie alimentaire : Ce sont les parents qui demandent l'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé. Ce PAI sera rédigé par le médecin scolaire en concertation avec l'ensemble des intervenants sur base du certificat établi par le médecin traitant et/ou l'allergologue. En début d'année, les personnes impliquées se réuniront en vue d'expliquer les mises en garde spécifiques.

- Pour les enfants ne mangeant pas de viande : Il faut adresser une demande écrite à la Mairie.

- Autres situations particulières (handicap...) : la Mairie et les responsables de la cantine demandent une rencontre préalable avec les parents afin d'étudier au mieux les modalités d'accueil de l'enfant.

- les repas devront faire l'objet d'une confirmation d'inscription lors d'un mouvement de grève à l'école. En l'absence de confirmation d'inscription, le prix du repas est majoré de 50 %.

- Un enfant qui n'est pas présent à l'Ecole ne peut manger à la cantine

- La reprise des enfants alors qu'ils sont dans la cour de la garderie est facturée comme une mise en garderie.

- Les fiches navettes sont à déposer dans la **boîte de l'Ecole ou de la Mairie, non dans les cahiers** et impérativement être complétées du **nom de famille**.

- Pour des raisons de sécurité, la cantine est fermée pendant les heures de repas.



CANTINE SCOLAIRE

Saint Germain sur Ile

MENUS PRINTEMPS - ÉTÉ (Avril à Septembre)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 1/6	Pastèque Sauté de veau marengo Riz pilaf Poire au sirop	Concombre vinaigrette Brochette de dinde Frites Entremet chocolat	Salade de tomates Steak haché Haricots verts Fromage blanc	Pizza Poisson du jour Carottes vichy Banane
Semaine 2/6	Salade de riz Escalope de porc Printanière de légumes Compote	Taboulé Moussaka Courgettes Fruits au sirop	Melon Poulet roti Beignets de brocolis Riz au lait	Carottes rapées Poisson du jour sauce chorizo Tagliatelles Fruits
Semaine 3/6	Macédoine Rôti de porc Carottes crème Fruit	Saucisson à l'ail Sauté de dinde Basquaise Riz pilaf Crème dessert vanille	Melon ou tomates Hachi parmentier Salade Fromage blanc	Salade de pomme terre Poisson du jour Haricots verts Fruit
Semaine 4/6	Carottes rapées Pâtes bolognaise Crème chocolat	Tomates/Concombres Poulet grillé Frites Petit pot de glace	Salade fromage Galette saucisse Pêches au sirop	Melon Poisson du jour Riz safrané Tarte aux pommes
Semaine 5/6	Œuf mimosa Rôti de dinde Beignet de courgette Fruit	Pastèque Tagliatelles carbonara Compote	Salade de pomme de terre - thon Chipolata Petits pois Fruit	Salade verte fromage Poisson du jour Ratatouille/Semoule Far breton
Semaine 6/6	Macédoine Steak haché Pâtes Petit pot de glace	Salade Hawaïenne Poulet Gratin dauphinois Fruit	Salade de tomates Saucisse Printanière de légumes Crème dessert chocolat	Toast au fromage Poisson Riz Fruit

Ces menus peuvent subir quelques modifications suivant les arrivages, livraisons en produits frais et en raison de journées particulières telles que sorties pédagogiques,



CANTINE SCOLAIRE

Saint Germain sur Ile

MENUS HIVERS (Octobre à Mars)

VACANCES A VACANCES - DEMARRER AU MENU 1 APRES CHAQUE VACANCES SCOLAIRES					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Semaine 1/6	Potage poireaux, pommes de terre Joue de porc au jus de pomme Salsifis persillés Orange	Betteraves vinaigrette Escalope de dinde au jus Frites Entremet chocolat		Salade d'endives Steak haché Gratin dauphinois Banane	Saucisson sec Poisson du jour Carottes vichy Charlotte aux fruits
Semaine 2/6	Carottes râpées vinaigrette Jambon grillé Flageolets Kiwi	Betterave vinaigrette Hachis parmentier Salade Compote de poires		Potage de légumes Poulet rôti Petits pois carottes Riz au lait	Taboulé Poisson du jour Beignet de brocolis Clémentines
Semaine 3/6	Betteraves Roti de porc Gratin de courgettes Poire	Potage de légumes Blanquette de veau Riz pilaf Yaourt		Macédoine vinaigrette Sauté de dinde basquaise Semoule Fromage blanc	Saucisson à l'ail Poisson du jour Haricots verts Orange
Semaine 4/6	Carottes céleri mayonnaise Pâtes bolognaise Kiwi	Salade d'endive Poulet grillé Frites Fromage blanc		Quiche lorraine Jambon grillé Haricots verts Pêches au sirop	Potage Filet de poisson sauce chorizo Riz safranée Tarte aux pommes
Semaine 5/6	Taboulé Pot au feu Orange	Cœur de palmier et maïs Roti de dinde Purée Compote		Salade de pomme de terre Joue de porc Petits pois Fruit	Salade verte fromage Poisson du jour Gratin de choux fleur Far breton
Semaine 6/6	Salade hawaïenne Saucisse Pâtes Compote	Potage Tartiflette Salade Fruit		Betterave Poulet beignet de courgette Entremet	Toast au fromage Poisson du jour Haricots verts Entremet

Menus visés par une nutritionniste

Ces menus peuvent subir quelques modifications suivant les arrivages & livraisons en produits frais et en raison de journées particulières telles que sorties pédagogiques, jour de grève, ...

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

L'accès au service garderie périscolaire n'est pas soumis à une inscription préalable mais réservé aux enfants présents à l'Ecole au cours de la journée et dont le dossier d'inscription ci-joint a été retourné complété et signé à la Mairie.

GARDERIE – HORAIRES ET TARIFS PAR ENFANT		Remarque : Le taux plein sera dû pour tout enfant présent à 16h45 précise.
Matin entre 7h20 et 8h15	1.20€	
Soir entre 16h30 et 16h45 entre 16h45 et 18h00 entre 18h00 et 18h45	Gratuit Maternelles : 2.00 € inclus le goûter Elémentaires : 1.50 € goûter non fourni 1.00 € s'ajoutant au tarif « 16h45 – 18h00 »	
Au-delà de 18h45 (dépassement des horaires)	15.00€ en supplément des tarifs de base	

De 16h45 à 17h30, les enfants sont repartis sur deux sites :

- Les Maternelles sont à la Garderie situé à proximité de la Bibliothèque Municipale
- Les Elémentaires sont à la Salle de Motricité située dans la cour de l'Ecole

Entre 17h30 et 17h45, l'ensemble des enfants sont regroupés sur le site de la Garderie jusqu'à la fermeture soit 18h45.

JOURNÉE DU MERCREDI

En l'absence de CLSH, la Mairie a instauré les aides suivantes pour la fréquentation d'un Centre de Loisirs (seules les familles Germinoises peuvent bénéficier de ces aides) :

1. **Prise en charge d'une partie du hors commune à hauteur de 9€ par jour et par enfant** pour les CLSH conventionnés à savoir Chevaigné, Andouillé Neuville et Saint-Médard-sur-Ille.

Vous pouvez cependant inscrire votre enfant dans un CLSH non conventionné et bénéficier uniquement de l'aide ci-après versée directement aux familles.

2. **Aide* versée directement aux familles suivant le Quotient Familial** de la CAF sur présentation en Mairie des factures visées (*dans la limite d'un reste à charge de 5€ par jour et par enfant)

Le versement de ces aides est conditionné au dépôt préalable en Mairie des pièces suivantes (pièces à fournir pour chaque année civile) :

- Attestation CAF avec QF (en cas de séparation, fournir l'attestation du parent domicilié à St-Germain-sur-Ille)
- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- RIB

RYTHMES SCOLAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

	LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI
GARDERIE	07:20 à 08:20
ECOLE	08:30
	12:00
Cantine	12:00 à 14:00
ECOLE	14:00
	16:30
RECREATION (APC le mardi de 16h30 à 17h30)	16:30 16:45
GARDERIE (Goûter à 16h45 pour les Maternelles)	16:45
	18:45

REGLEMENT

CANTINE MUNICIPALE DE SAINT-GERMAINVILLE

Pour que le temps du repas commun soit un moment éducatif et de plaisir pour tous ...

A vous Parents qui confiez votre enfant à ce service municipal...

Nous précisons que la participation au repas de la cantine :

- oblige à des règles de fonctionnement ainsi :
- pour des raisons pratiques et financières, plusieurs plats au choix ne peuvent pas être proposés le même jour ;
 - le repas du jour est servi à chaque enfant, un mets ne sera pas servi seulement si une raison médicale le justifie (certificat médical à fournir).

→ oblige à des règles de comportement ainsi :

- Si un enfant vient à perturber le bon déroulement du repas et le nécessaire climat de sérénité qu'impose la vie en groupe, les agents de service seront pleinement autorisés :
 - ✓ à le réprimander
 - ✓ ou à le mettre à l'écart des autres pendant une partie du repas (tout en restant dans la même salle).
- Tout problème de comportement qui tend à se répéter ou toute autre situation particulière seront signalés aux parents ou au(x) responsable(s) de l'enfant.
- En cas de dysfonctionnement grave de discipline ; une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée par le Maire après consultation de la Commission « Cantine ».

A toi qui est en maternelle et qui fréquentes la cantine...

**Nous demandons à papa et/ou maman de porter à ta connaissance
ce code de bonne conduite :**

Je dois	Pourquoi
Me ranger avec un camarade (si possible un petit et un grand) pendant le trajet	<i>Sécurité pendant le trajet</i>
Aller aux toilettes et me laver les mains	<i>Avoir une bonne hygiène</i>
Demander la permission de me déplacer	<i>Maintenir un service sécurisé</i>
Respecter la nourriture	<i>Eviter le gaspillage</i>
Essayer de goûter à tout	<i>Découvrir de nouvelles saveurs</i>
Me taire lorsqu'on me le demande	<i>Respect des autres et maintenir une ambiance agréable</i>
Respecter le personnel et les autres enfants	

Si je ne respecte pas ce code, les personnes qui me servent et me surveillent pourront me punir (m'installer seul(e) sur une table du réfectoire pour finir mon repas, changer de place, priver de ballon ou de corde à sauter durant la récréation de la cantine...)

A toi qui est en primaire et qui fréquentes la cantine...

**Nous demandons à papa et/ou maman de porter à ta connaissance
ce code de bonne conduite**

Je déjeune au restaurant scolaire :

- Je m'y rends (et j'en reviens) tranquillement sous la direction des personnes de service
- Je goûte à tous nouveaux aliments et nouveaux plats qui me sont proposés

Je sais que je ne suis pas seul et que je dois accepter certaines règles pour que le repas se passe bien :

- Je suis gentil avec les autres, je parle sans crier, je reste tranquille à ma place
- Je fais attention au matériel et au mobilier

Et bien sûr...

- J'obéis et je suis poli envers les personnes qui me servent et me surveillent, sinon mes parents seront informés.



A RETOURNER A LA MAIRIE A CHAQUE RENTREE SCOLAIRE

**LA NON TRANSMISSION DE CES PIECES
POUR LE 09 SEPTEMBRE 2019
ENTRAINE DE FACTO L'APPLICATION DE LA DERNIERE
TRANCHE TARIFAIRE**

- 1. Le fiche d'inscription aux services périscolaires complétée et signée**
- 2. Fiche de réservation des repas** suivant votre choix: [Semaine/Mois](#) ou à l'année
- 3. Attestation de quotient familial**
En cas de séparation, fournir l'attestation du parent domicilié à Saint-Germain-sur-Ille. Dans le cas contraire, c'est le tarif hors commune qui sera appliqué.

Mairie – 1 Place de la Mairie – 35250 SAINT GERMAIN SUR ILLE
e-mail : mairie@stgi.fr.fr - Tél. : 02 99 55 22 26

www.stgi.fr



INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERI-SCOLAIRES 2019-2020
A RETOURNER COMPLETÉ ET SIGNÉ A LA MAIRE POUR LE 09 SEPTEMBRE 2019

FAMILLE : _____

ADRESSE : _____

PARENTS

Nom de la mère : _____ **Prénom :** _____

Adresse (si différente) : _____

 portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

 bureau : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

e-mail : _____

Nom du père : _____ **Prénom :** _____

Adresse (si différente) : _____

 portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

 bureau : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

e-mail : _____

ENFANTS

Nom de l'enfant : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance : _____

ALLERGIES (fournir un certificat médical) : OUI / NON

Nom de l'enfant : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance : _____

ALLERGIES (fournir un certificat médical) : OUI / NON

Nom de l'enfant : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance : _____

ALLERGIES (fournir un certificat médical) : OUI / NON

Nom de l'enfant : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance : _____

ALLERGIES (fournir un certificat médical) : OUI / NON

Personnes autorisées à venir récupérer vos enfants en garderie périscolaire

Nom/Prénom: _____ Tél : _____

Nom/Prénom: _____ Tél : _____

Nom/Prénom: _____ Tél : _____

Je soussigné(e),

M, Mme _____

M, Mme _____

Représentants légaux de(s) l'enfant(s) précités attestent avoir pris connaissance que:

Facturation et acceptation des conditions d'inscription aux services périscolaires:

Que l'utilisation des services périscolaires de Saint-Germain-sur-Ille pour l'année 2018/2019 donnera lieu à facturation.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription de mon enfant aux services périscolaires et m'engage à en accepter toutes les conditions.

Je certifie que tous les éléments communiqués sont exacts et je m'engage à communiquer tout changement qui pourrait intervenir au cours de l'année scolaire(*).

Acceptation des règles de fonctionnement et de comportement aux services périscolaires:

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les règles de fonctionnement et de comportement des services périscolaires. Je m'engage à en donner lecture à mon enfant.

Autorisation pour la prise du repas:

Si mon enfant refuse de manger, je souhaite que les agents du service Cantine :

- Insiste pour lui faire goûter**
 N'insiste pas pour lui faire goûter

Autorisation pour la prise et l'utilisation de photos:

- autorise** **n'autorise pas**

la Commune de Saint germain sur Ille à utiliser la photo de mon enfant dans le cadre d'un trombinoscope destiné aux agents du service périscolaire.

Autorisation de l'utilisation des adresses mail

- autorise** **n'autorise pas**

la Commune de Saint-Germain-sur-Ille à m'adresser par mail les informations relatives au fonctionnement des services scolaires et périscolaires

Règlement Européen général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies obligatoires dans le présent dossier feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions aux services périscolaires. Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élus ayant reçu une délégation en ce sens et les agents municipaux en charge des affaires scolaires ou de services disposant de compétences déléguées en la matière de la commune de résidence de l'enfant et de la commune où est scolarisé l'enfant, la directrice de l'établissement scolaire, l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) 1er degré chargé de circonscription, pour ce qui concerne les seuls élèves scolarisés dans la circonscription dont il a la charge.

Durée de conservation des données :

Elle ne pourra excéder la période de scolarisation de l'élève dans une école de la commune ou, pour les services payants, celle nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Droits de la personne et consentement :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant à Mme BOURGET Patricia, Déléguée à la Protection des Données de la commune de Saint-Germain-sur-Ille: mairie@stgi.fr. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à l'inscription périscolaire pourra être retiré à tout moment.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.

Fait à Saint-Germain-sur-Ille, le : _____

Signature du ou des parent(s) précédée de la mention « lu et approuvé » :

**A RETOURNER A LA MAIRIE
A CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE**

La non communication de ces documents entraînent de facto l'application du tarif de la dernière tranche

- 1. Le présent document complété et signé**
- 2. Attestation de quotient familial (en cas de séparation, fournir l'attestation du parent domicilié à Saint-Germain-sur-Ille. Dans le cas contraire, c'est le tarif hors commune qui sera appliqué)**
La non communication du Quotient Familial entraîne de facto l'application du tarif de la dernière tranche.
- 3. Fiche de réservation des repas suivant votre choix (semaine/mois ou à l'année)**

Mairie – 1 Place de la Mairie – 35250 SAINT GERMAIN SUR ILLE
e-mail : mairie@stgi.fr - Tél. : 02 99 55 22 26

CANTINE MUNICIPALE
FICHE DE RESERVATION A L'ANNEE 2019/2020

Si vous choisissez ce mode de réservation,
vous n'avez plus à compléter les fiches mensuelles...

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) en cantine pour toute l'année scolaire. Il suffit de compléter dans le tableau ci-dessous les jours de la semaine où l'enfant devra se rendre en cantine.

FAMILLE :

<i>Enfants -></i>	Prénom	Prénom	Prénom
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

En cas de modification en cours d'année, vous devrez prévenir la Mairie par mail (mairie@stgi.fr) au plus tard le jeudi précédant la semaine concernée.

St-Germain/Ille, le
Signature des parents



FICHE NAVETTE CANTINE SCOLAIRE

À DEPOSER AU PLUS TARD LE JEUDI QUI PRECEDE LA SEMAINE A RESERVER
DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'ÉCOLE OU DE LA MAIRIE (NON DANS LES CAHIERS)



FAMILLE :

Cette fiche navette peut être complétée au mois ou à la semaine (à ne pas compléter si vous avez fait le choix de l'inscription à l'année)
 Fiches et menus disponibles sur www.stgi.fr

MOIS DE : Septembre 2019

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SIGNATURE DES PARENTS
SEMAINE 36 02 AU 06/09/2019	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	
SEMAINE 37 9 AU 13/09/2019	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	
SEMAINE 38 16 AU 20/09/2019	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	
SEMAINE 39 23 AU 27/09/2019	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	PRENOMS DES ENFANTS	

L'ABSENCE D'UN ENFANT (MALADIE...) DEVRA ÊTRE SIGNALÉE ENTRE 8 H 00 & 10 H 30 A LA CANTINE (02.99.55.41.68)